

✚ 1 - Rapport moral et quitus au Président pour sa gestion :

Le Président nous fait lecture du rapport moral et tient à rappeler le caractère bénévole de tous ses membres. Notre CIL comptait 420 adhérents (à jour ou en attente de leur cotisation), dont 21 lotissements, au 31 décembre 2014, ce qui représente environ 3500 personnes, soit 23% de la population de notre secteur géographique qui en compte à peu près 17.000. Notre CIL représente donc le 1/4 de la surface de la commune et nous positionne comme un CIL des plus importants de la commune. Nous pouvons nous féliciter de la stabilité du nombre d'adhérents et saluons amicalement les nouveaux arrivants et invitons nos sympathisants à les suivre, car plus nous serons nombreux, plus nous aurons de chance d'être écoutés. Si notre CIL se porte bien par le nombre d'adhérents, il est à la recherche constante de volontaires pour parfaire son Bureau. Aussi, toute personne désireuse de nous rejoindre sera la bienvenue car en participant activement, elle aura plus de chance de voir aboutir ses doléances. Le CIL reste un moyen officiel et reconnu pour se faire entendre.

Par ailleurs, par souci d'économie, de temps et de protection de l'environnement, nous souhaiterions que nos adhérents nous communiquent leur adresse @mail afin qu'ils reçoivent plus rapidement les CR de nos réunions et diverses informations. Des coupons à cet effet sont donc à disposition à la table des cotisations.

Cela n'est plus une nouveauté, mais nous rappelons que notre CIL possède un site Internet où de nombreuses informations peuvent y être consultées par tous et à tout moment. Cet outil de communication des plus modernes, nous le devons à l'excellent travail et à la disponibilité de **Solange ARDOUIN**, membre du bureau, que nous tenons par ailleurs à saluer et remercier très chaleureusement ici. Elle procèdera aussi à la mise à jour en permanence de ce site. Tout au long de l'année, nous vous conseillons vivement de le consulter de temps à autres et de le faire connaître au plus grand nombre de vos connaissances. Nous vous proposons enfin de nous communiquer vos observations pour le faire évoluer dans l'intérêt général de nos concitoyens et nous vous en remercions par avance.

Il rappelle qu'à la fin de notre AG sera proposé le verre de l'amitié servi par notre hôte **Patrick PHILIBERT**. Cet apéritif sera suivi d'un dîner dansant pour celles et ceux qui se sont préalablement inscrits mais il tient à préciser qu'il reste quelques places vacantes et qu'il est encore possible de s'inscrire.

Ce qui a été fait ou qui est en cours d'exécution :

- La pose de très nombreux plots J11 sur de nombreuses voies communales pour sécuriser les piétons.
- La remise en culture du domaine de Fabrégas qui a été possible grâce à la réalisation d'un forage pour l'arrosage.
- La réfection de la toiture de la bâtisse de ce domaine.
- La dénomination définitive et officielle des giratoires situés aux deux extrémités de la route de Fabrégas

Nous souhaitons :

- Etant donné que nous butons systématiquement sur la question budgétaire et que de ce fait tout est figé, nous souhaitons plus que jamais un retour à la normale afin que nos concitoyens voient s'accomplir des réalisations importantes pour leur qualité de vie.

Remerciements :

- Nous avons maintenu notre participation aux nombreuses réunions pour nous tenir et vous tenir informés de l'actualité communale. Nous continuerons à aller à la rencontre de nos élus et fonctionnaires comme par le passé et nous pouvons dire que nous sommes chaque fois très bien accueillis. Nous les en remercions.

Alain ROZES, le Monsieur loyal du jour, prends la parole et demande à l'assemblée générale de procéder au vote du quitus au Président pour sa gestion: aucun vote « contre », aucune abstention.

Quitus est donné à l'unanimité au Président pour sa gestion

Le Président remercie l'assistance pour la confiance qu'elle lui accorde.

✚ 2 – Lecture du rapport comptable et financier et quitus sur ce rapport (voir Annexe)

2 – 1. La parole est donnée à Mme **Monique BERRETTA**, Contrôleur aux comptes, adjointe de Mme **Madeleine TOURRIER** qui nous fait lecture du bilan comptable établi par notre Trésorier M. **Joseph GATEL**.

Le bilan ainsi que les montants des différentes rubriques qui ont été présentés sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence le Président demande à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier que nous remercions vivement pour la qualité du travail et la rigueur dont il fait preuve.

Il invite l'assemblée générale à procéder au vote du quitus : aucun vote « contre », aucune abstention.

Le quitus est accordé au Trésorier à l'unanimité.

Nous le remercions pour son travail consciencieux et pour son dévouement constant.

2 – 2. Sachant que notre Contrôleur aux comptes et ses adjointes dont les nominations ne sont valables statutairement qu'un an, il propose de reconduire dans leurs fonctions Mmes **Madeleine TOURRIER** et **Monique BERRETTA** : aucun vote « contre », aucune abstention.

Mesdames Madeleine TOURRIER et Monique BERRETTA sont réélues à leurs fonctions.

Nous les remercions également pour leur travail sérieux et leur dévouement.

✚ 3 – Tarif des cotisations pour l'année 2015 :

Pour l'année 2015, nous vous proposons de conserver la cotisation annuelle de 8,00 € pour les particuliers et suivant un barème inchangé pour les collectifs : aucun vote « contre », aucune abstention.

Le barème de cotisation 2015 est adopté à l'unanimité.

✚ 4 – Les renouvellements et les élections au sein du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 10 des Statuts de notre Comité d'Intérêt Local, les membres du Conseil d'Administration sont à renouveler tous les ans par sixième, c'est ainsi que Messieurs **Alain ROZES**, **Georges TOURRIER** et **Daniel VIGLIETI** sont à nouveau candidats.

De plus, Mmes **Christiane LEGER** et **Josette FEMENIA** sont candidates pour intégrer le Bureau du Conseil d'Administration de notre association : aucun vote « contre », aucune abstention.

Messieurs Alain ROZES, Georges TOURRIER et Daniel VIGLIETI sont réélus
Mmes Josette FEMENIA et Christiane LEGER sont élues

Le Président les remercie pour leur dévouement et leur volonté de travailler au sein de l'équipe dirigeante du CILLSOS.

✚ 5 – Comme cela est imposé par l'Administration depuis l'an passé, l'Assemblée est appelée à se prononcer pour donner pouvoirs au président et au trésorier pour faire ensemble ou séparément toutes opérations concernant les comptes bancaires ouverts au nom du CILLSOS

Aucun vote « contre », aucune abstention, cette délibération est approuvée à l'unanimité

✚ 6- Questions posées aux élus, aux fonctionnaires et représentants des Polices Nationale et Municipale.

Question N°1 :

Pouvons-nous espérer voir réalisé le réaménagement du carrefour RD16/ Chemin La Seyne à Bastian en « giratoire » dans le courant de cette année 2015 ?

Réponse de M. ASTORE : malheureusement les budgets de la commune et du Conseil Général ne permettront pas de financer les travaux en 2015. Par contre, à ce jour, l'intégralité des emprises au sol et études sont acquises. Le budget d'entretien pour 2015 ne sera que d'un demi million d'euros, somme prioritairement affectée à l'entretien de notre réseau routier qui a particulièrement souffert des intempéries de cet hiver. Il ne sera pas possible d'envisager des travaux sur ce futur giratoire cette année (un plan de ce futur carrefour est présenté à tous nos adhérents).

Question N°2 : peut-on espérer voir entreprendre bientôt les travaux d'élargissement du chemin de Fabre à Gavet ?

Réponse : ce chemin est sous compétence TPM. M. ASTORE étant également référent auprès du service voirie de TPM nous affirme qu'également le budget de TPM pour l'année 2015 ne permettra pas les travaux sur cette voie. Par contre TPM entreprendra cette année la réhabilitation intégrale du chemin Robert BRUN. Ce seront les seuls travaux que TPM réalisera sur notre commune.

Retour sur le futur giratoire RD16 : Lors de l'aménagement, les tourne-à-gauche seront supprimés et la bande axiale sera prolongée entre les giratoires Bastian et Route de Janas. Les usagers ne pourront plus traverser de gauche à droite ce qui actuellement provoque de forts ralentissements. En corollaire à ces travaux, M. le Député Maire de Six-Fours s'engage à faire passer à deux fois deux voies, la Route Départementale 559 actuellement réduite à une seule voie à hauteur des anciens établissements Baudisson

Intervention de notre Président : Un certain nombre de nos adhérents souhaitent voir mis en place un plateau traversant à hauteur de la pharmacie (giratoire Janas).

M. ASTORE rappelle que cette voie appartient au Département et qu'il n'est pas favorable à cette réalisation, toujours à cause du budget. Il propose une visite in situ avec les représentants de notre CIL afin d'étudier les possibilités d'amélioration de la circulation dans ce quartier.

Intervention de M. MAGAGNOSC qui nous rappelle qu'actuellement des représentants des CIL mais également des Conseils de Quartiers et Autres Associations, ont réfléchi au sein du « Comité des Usagers » à ce que sera le futur Plan de Déplacement Urbain projet qui englobe tous types de déplacements : piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite, transports en commun terrestres tels que bus classiques, ou maritimes mais aussi le futur TCSP. Egalement les parkings relais ont aussi été envisagés tels que Place Esplageolles, Sablettes, Mouissèques, Tamaris.

Cette réflexion sera ensuite présentée à TPM qui centralisera ce que sera notre futur « PDU ».

Question N°3 : Le Chemin de Mauvéou, actuellement très fréquenté et en particulier par les véhicules de Pompiers, devrait être élargi ? Des emprises foncières sont bien établies. Peut-on espérer voir enfin ce chemin élargi ?

Réponse : En bordure de ce chemin, une zone à urbaniser est prévue au PLU, c'est à travers les projets d'urbanisation que seront réalisés les élargissements. Actuellement rien n'est prévu concernant ces élargissements.

Intervention de notre Président : Compte tenu du trafic constaté sur ce chemin, et en particulier par les véhicules des Pompiers l'élargissement de ce dernier devient plus qu'urgent. Par contre il insiste en disant que personne n'est favorable à une urbanisation GALOPANTE. Intervention de Mme REVERDITO nous confirme qu'un projet d'urbanisation est bien prévu sur ce terrain (coté EST), qu'elle est très attentive à ce qui sera prévu et qu'elle compte bien nous inviter à réfléchir sur ce que seront les constructions envisagées. Elle confirme que le terrain Mauveou que nous évoquons n'est pas celui des « Maquisards » qui se situe sur la route de la Seyne à Bastian. Le projet sera mené à terme mais les services de la ville seront très vigilants sur ce qui sera réellement édifié.

Question N°4 : Cette question concerne la demande d'élagage des arbres publics sur le chemin du Vallon des Moulières. Ces arbres ont des branches très longues qui font une ombre très importante sur les jardins situés en bordure du chemin, rive Nord ; de plus, certaines de ces branches ont transpercé les grillages au point de les endommager sérieusement ; quant aux plus hautes, elles encombrant sérieusement les câblages aériens qui pourraient être arrachés les jours de fort mistral.

Réponse de M. ASTORE : Les services de la commune n'ont pas vocation à élaguer les branches envahissant les lignes aériennes EDF et Télécom. Cependant, s'agissant d'arbres communaux, la ville interviendra auprès de ces services publics pour que ceux-ci réalisent ces travaux. Par contre, en fin d'année les services municipaux feront un nouveau passage pour améliorer la situation.

Question suivant N°5 :

Quand pensez-vous installer un miroir à la sortie du chemin des Rouges-gorges sur l'allée des coucoucs ?

Réponse : Nos services se sont déplacés sur le site et n'ont pas jugé indispensable la pose d'un tel miroir. Toutefois, dans le but d'apaiser les esprits, nous procéderons à la mise en place d'un miroir. Cependant si nous posons ce miroir en ce lieu, nous ne le poserons pas ailleurs.

Question N°6 :

Pouvez-vous nous exposer ce qu'est la réorganisation de la Police Municipale ?

Réponse de M. ASTORE : La réorganisation de cette police est effective depuis le 3 mars. Quatre brigades se suivent et se succèdent de 6 heures du matin jusqu'à minuit. Les principales interventions seront par exemple nuisances diverses et variées « sonores, vitesse excessive et autres incivilités », qui a été conclue en partenariat avec la police Nationale. Quelques véhicules supplémentaires ont été alloués à cette police, les patrouilles sur la voie publique seront plus fréquentes. Neuf agents ASVP sont affectés à ces patrouilles, ils veilleront en particulier aux stationnements illicites.

Dans l'avenir, des patrouilles « Environnement » circuleront et veilleront à la propreté de notre commune. Attention aux bacs à ordures non rentrés, les décharges sauvages, les haies débordantes, les déjections canines. Pour toutes ces tâches la ville dispose de 36 agents, soit 1 pour 2000 résidents, alors que le ratio national est de 1 pour 1000. Deux engins moto crottes circulent déjà et nous nous équiperons sous peu de deux sanisettes. Les agents de notre police œuvrent en parfaite harmonie avec ceux de la Police Nationale.

Intervention d'une résidente à l'extrémité du chemin de Janas, qui signale que depuis que le panneau STOP implanté initialement à la sortie du chemin de la forêt a été déplacé à la sortie du chemin provenant des campings, les bus, quittant l'arrêt Janas, franchissent cette intersection à une vitesse assez élevée. Résidant en face de cette intersection, nous nous trouvons dans une situation assez dangereuse car sur cette section de voie étroite il n'y a pas de trottoirs sécurisant la circulation des piétons.

Réponse de M. ASTORE : faites nous parvenir un courrier, nous nous retournerons vers TPM/MISTRAL afin de régulariser ce dysfonctionnement.

Intervention de M. STEFANI résidant chemin de la Donicarde, constatant que sur la place Germain Loro existe un emplacement pour entreposer les vélos, hélas systématiquement envahis par des engins à moteur. Suite à son intervention auprès de la Police municipale, il n'a pas senti un grand enthousiasme de la part des agents pour régler cette anomalie. Il a, hélas, constaté que certains revendeurs du marché urinaient librement contre les parois de la sanisette. Il nous indique que depuis peu, la piste cyclable de Toulon à La Seyne vient d'être achevée permettant aux cyclistes de rejoindre Toulon à La Seyne en toute sécurité.

Intervention de M. ASTORE qui complète les dires de M. MAGAGNOSC : pour la réalisation de cette piste l'intercommunalité a déboursé 800 000 euros.

Intervention de M. Daniel GILLES, route de Fabrégas. Il rappelle un fait troublant : deux ans en arrière, un camion en provenance de Fabrégas conduit par deux personnes en état d'ivresse a percuté un camping-car à hauteur de son domicile. Les contrevenants ont pris la fuite. Les sinistrés se sont rendus au commissariat de la Police Municipale qui les a orientés vers la Nationale, laquelle a refusé d'enregistrer leur plainte leur suggérant de se rendre au Commissariat de la Police Nationale de Toulon. La question est : est-ce bien normal ?

Réponse de M. ASTORE : après deux ans il est difficile de retrouver les traces d'un dépôt de plainte malgré une excellente entente entre les deux services. Il semble que cette affaire bien douloureuse ne puisse pas à ce jour être élucidée.

Confirmation de M. DUCHEIX, chef de la Police Municipale qui rappelle les excellents rapports entre les deux polices et déplore également ce dérapage mais qu'il est bien tard pour retrouver des éventuels fautifs.

Une question de M. HENRI, chemin de Mauvéou, se plaignant de ne jamais voir de policiers dans le nouveau carrefour des « Quatre Chemins du Mai ». Beaucoup trop d'usagers ignorent la signification des panneaux de signalisation et traversent ce carrefour en forte déclivité sans trop se soucier des règles du code de la route.

Réponse de M. ASTORE : L'effectif des policiers ne permet pas de placer un policier à chaque carrefour. Il est à remarquer que les patrouilles de policiers qui circulent en permanence ne sont pas en promenade mais en surveillance constante et peuvent être appelées à tout instant à intervenir sur un sinistre ou tout autre problème.

Intervention de M. GAUTIER du Parc St Georges représentant environ 130 copropriétés, qui a constaté la présence permanente d'environ 25 délinquants « juvéniles » se livrant à des dégradations volontaires sur les bâtiments mais également proférant des injures aux résidents, n'hésitant pas à cracher sur ceux-ci et à emprunter l'avenue St Georges en sens interdit. La Présidente des copropriétés confirme avoir elle-même été

victime des agissements de ces bandes de voyous qui l'ont copieusement insultée et même lui ont craché dessus. S'étant rendue à la Police Municipale pour déposer une plainte, celle-ci n'a pas été enregistrée, il lui a été suggéré de rédiger une main courante. Des jeunes de la Maurelle occupent délibérément les halls d'entrée des immeubles. Les occupants sont vraiment désespérés devant cette situation : certains copropriétaires se sont même équipés de matraques électriques. Doit-on attendre un drame irréversible ?

Réponses : M. ASTORE rappelle que la Police Nationale est intervenue mais certaines de ses activités ne peuvent être dévoilées, cela se comprend aisément sous peine d'être contre productif. Il promet de tenir informés les plaignants des suites que la Police donnera à ces incivilités.

M. DUCHEIX confirme qu'en cas de soucis il ne faut pas hésiter à venir se confier soit à la Police Municipale soit à la Police Nationale.

Question suivante : Peut-on espérer voir renouveler la collecte au porte-à-porte des déchets verts ?

Réponse de Madame JOURDA : les deux récoltes au porte-à-porte de printemps et d'automne seront renouvelées en 2015, en apport volontaire à Fabrégas et à Janas et le porte à porte sera renouvelé sur « rendez-vous ». De plus à la demande de votre Président, un marché d'approvisionnement de sacs spécifiques pour déchets verts est lancé et nous espérons pouvoir les mettre à disposition à l'automne. De plus il a été proposé que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ne soit pas augmenté.

Question de M. TAURINES : où dois-je m'adresser pour déposer mes déchets verts ?

Réponse : rien n'est changé actuellement vous devez vous rendre à la déchetterie. Des nouvelles bennes, de forte capacité, ont été mises en place et les branchages sont pressés afin d'augmenter la capacité de stockage et diminuer ainsi le nombre de rotation des camions.

Question de Monsieur STEFANI : existe-t-il une autorisation de brûlage ?

Réponse : NON, le brûlage est rigoureusement interdit. Cette interdiction sera à nouveau rappelée à tous en même temps que l'information sur les collectes.

Question : Quelles sont les modifications qui seront apportées au PLU ?

Réponse de Mme REVERDITO : Les modifications porteront sur trois points :

1°- une modification imposée par la loi ALUR nous a contraints à modifier ce PLU; celui-ci sera consultable à la Mairie technique à compter du 14 avril jusqu'au 19 mai.

2°- une réunion publique est proposée aux concitoyens salle du Conseil Municipal, afin de leur expliquer ce qu'est l'AVAP « Amélioration et Valorisation Architecturale du Patrimoine », le 14 Avril à 17h30. La zone de Tamaris, actuellement en ZPPAUP, passera en AVAP, c'est-à-dire que la protection s'étendra même sur la mer protégeant ainsi une vaste zone remarquable représentant, vue de la mer, une entrée sur notre commune. Par la suite une enquête publique sera ouverte au mois de juin qui concernera l'ensemble de la population de notre commune.

3°- Révision du « Plan Local d'Urbanisme ». Ce PLU évolue dans le temps, afin de s'adapter, en continu, aux évolutions des populations, aux conditions de vie, aux modifications climatiques. Il sera envisagé d'améliorer la circulation, de limiter les constructions, de construire des logements sociaux dans le Sud. Le grand souci est de préserver les rares terres agricoles. Pour l'instant les modifications du PLU ne sont pas encore étudiées, de nombreuses concertations avec les citoyens ont déjà été engagées. Les CIL ou associations sont systématiquement invitées à débattre des problèmes dans les quartiers, ce qui a été le cas pour Gai Versant ainsi qu'aux Mouissèques, à l'issue de toutes celles-ci, le PLU sera modifié.

Reste à entreprendre les réunions avec les CIL Centre Ville et CILLSOS.

A la suite de ces réunions la rédaction du nouveau PLU sera entreprise en tenant compte de toutes les observations.

Intervention de notre Président qui rappelle que : la première mouture du PLU, présentée au public, a été une grande découverte pour tous, nous n'étions pas suffisamment formés pour appréhender toutes les subtilités que contient un tel document. Aussi il demande à tous de consulter ce document lorsqu'il sera à nouveau présenté et ne pas hésiter à y apporter vos critiques et remarques. Pensez à l'avenir de nos enfants et petits enfants.

Notre collègue, Alain ROZES, donne ensuite la parole à nos adhérents :

M. FOURNIER voudrait savoir si le Conservatoire du Littoral souhaite acquérir le terrain de St Elme que la Défense Nationale met en vente. Il exprime sa crainte de voir les bâtiments pillés par des vandales s'il n'y a pas rapidement une mise en sécurité de ce vaste territoire.

M. le Président ne donne pas suite à cette demande, mais souhaite débattre ultérieurement de ce sujet qui ne concerne pas directement le secteur de compétence de notre CIL.

M. DUMOUTIER revient sur la zone St Georges en indiquant qu'un projet de construction d'une cinquantaine de logements est en prévision. Bien évidemment, il ne sera pas possible de s'opposer à ces

constructions, mais il est regrettable de voir disparaître le peu d'espaces verts encore existants dans ce secteur ; ou iront donc jouer nos enfants ? Comment circulerons-nous ? Comment stationnerons-nous nos véhicules ? De plus il nous avait été promis la mise en sécurité de la circulation des piétons le long de la route de Fabrégas entre le giratoire du Docteur Sauvet et l'entrée de St Georges et ce en début du mois de mars : qu'en est-il de cette promesse ?

Réponse de Mme Josseline LEON, Adjointe du Quartier Sud : la question a été débattue en réunion de quartier et la solution semble avoir été trouvée et bientôt mise en application.

Madame REVERDITO confirme que le projet de construction est bien dans les tuyaux et qu'il se réalisera mais que la discussion a bien été débattue avec les représentants des associations.

M. ASTORE intervient en précisant que les travaux de mise en sécurité de la route de Fabrégas n'ont pas été entrepris, tout simplement parce que leur financement est lié au vote du budget qui vient d'être acquis.

Intervention d'une dame habitant chemin de Donicarde qui a constaté que des camions « toupies » transportant du béton en vrac, roulent assez vite sur cette voie étroite, et étant assez hauts, ils accrochent les lignes aériennes. Ce qui vient de ce produire. Les représentants de ERDF et France Télécom contactés, ont tout simplement suggéré à cette personne de demander le rehaussement de ces lignes. Elle se tourne donc vers nous et nous lui suggérons de s'adresser directement à « Allô La Seyne », ces personnes compétentes sont à l'écoute des citoyens et peuvent intervenir au nom de M. le Maire, ce qui a beaucoup plus de poids auprès des services concernés. Elle a bien contacté « Allo La Seyne », nous ne pouvons qu'espérer qu'une solution soit bientôt appliquée.

Mme TOURRIER s'adressant à Mme REVERDITO lui demande quelle est la démarche à entreprendre pour repasser une surface constructible en surface non constructible ?

Madame REVERDITO se dit ravie devant une telle proposition et suggère que Mme TOURRIER lui adresse un courrier : son secrétariat lui fixera un rendez-vous.

Une question de M. José PEIRE ; allée des coucous, résidence du cap Sicié. Depuis un certain temps, le quartier est alimenté par un câble aérien provisoire qui survole sa propriété.

Ce matin ce câble s'est affalé et obstrue totalement l'entrée de sa propriété rendant impossible l'entrée ou la sortie de sa voiture mais également des piétons (l'EDF ayant gentiment mis le panneau réglementaire « danger de Mort ») est-ce que cette situation sera bientôt réparée ? Est-ce que les services de la commune peuvent intervenir auprès d'ERDF afin de régler en extrême urgence ce dysfonctionnement ?

M. ASTORE promet d'intervenir auprès d'ERDF afin de faire rapidement régler ce problème qui semble perdurer depuis quelques temps.

Il revient sur le problème soulevé par M. DUMOUTIER lui rappelant qu'une réunion publique a bien été organisée regroupant bon nombre de personnes aussi bien du Conseil de Quartier que du CIL pour traiter de ce douloureux problème du projet des constructions de St Georges.

Notre collègue Alain ROZES suggère à M. DUMOUTIER qu'en dernier recours il a la possibilité d'attaquer le Permis de Construire.

Question de M Daniel GILLES route de Fabrégas qui a constaté une importante recrudescence des rotations de camions transportant des boues d'autres usines varoises qui doivent être retraitées dans l'usine Amphitria. D'où augmentation du trafic et des nuisances sonores et aussi destructrices de la chaussée.

Réponse de Mme JOURDA : effectivement nous sommes informés et conscients de cette situation, malheureusement nous ne la contrôlons pas. Mais nous restons vigilants sur ces problèmes.

Le Président reprend la parole annonçant que le samedi 25 avril, nous organisons notre premier vide-greniers de l'année sur la placette des Oiseaux à Janas au profit de l'association « France Alzheimer Var », et qu'il est possible de s'inscrire dès à présent auprès de notre collègue Mme Anne Marie MURAT.

Avant de conclure il remercie chaleureusement M. Gilles VINCENT qui, tout au long de son mandat de Conseiller Général, nous a épaulés de ces compétences et de son savoir.

Il propose ensuite de clore notre Assemblée Générale, qui une fois de plus aura été très constructive, et invite tous nos invités à lever le verre de l'amitié.

Un grand merci à toutes et à tous pour ce moment d'échange.

Les Secrétaires de séance :
Francis POURCHIER et Adrien BISCOS
Le Président du CILLSOS :
Jean-Claude BARDELLI

Copies à:

- **M. le Maire de la Seyne sur Mer**
- **Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers aux bons soins de M. le Maire**
- **M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Nord**
- **M. le Conseiller Général du Canton la Seyne Sud**
- **M. le Commissaire Fabrice BUIL, Police Nationale**
- **M. TIRION Pôle Proximité Population Prévention, Gestion de Proximité Seynoise**
- **M. le Directeur de la Police municipale**
- **MM. les directeurs des agences Var Matin et la Marseillaise de la Seyne**
- **M. DECHIFFRE correspondant de Var Matin**
- **COLLECTIF des CIL**
- **Lotissements adhérents (21 + 4 correspondants de secteurs)**
- **Membres du C.A (16)**
- **Info/diffus 1- 2- 3- 4**
- **Archives CILLSOS 2015**

C.I.L LA SEYNE OUEST ET SUD
B.P 60222, 83511 LA SEYNE SUR MER CEDEX

La Seyne sur Mer le 4 mars 2015

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MARS 2015

RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES

Référence : N° 20150304/17-CILLSOS/MTMB

Exercice du 01.01.2014 au 31.12.2014

Les contrôleurs aux comptes soussignés ont procédé au contrôle annuel des comptes de l'exercice 2014 en effectuant toutes les diligences nécessaires à cette opération.

Notons tout d'abord que le nombre d'Adhérents individuels se maintien au niveau honorable de 410 et le nombre des Adhérents collectifs, c'est à dire les lotissements et les copropriétés, s'élève à 22.

Nous pouvons donc dire que notre CIL continue de bénéficier d'un bon renom auprès d'une population importante de notre cité.

L'examen des documents comptables suivants à savoir :

- Le livre journal
- Les pièces de recettes et de dépenses
- Les relevés bancaires.

Nous permet de vous présenter le bilan financier suivant :

LES RECETTES :

Compte tenu du report à nouveau au 1^{er} janvier 2014 soit 477,11 €, de la réintégration de la réserve livret A et de la provision de l'année 2013 pour renouvellement de matériel de bureau soit 5.300,00 €, les recettes s'élèvent à 14.804,24 €. Elles comprennent les cotisations reçues en 2014 pour 3.145,00 €. Nous y trouvons aussi trois recettes de 434,03 €, 539,00 € et 492,00 €, € soit au total 1.465,03 € provenant de trois opérations « vide greniers » organisées par notre CIL sur la placette des Oiseaux située près du centre commercial route de Janas au profit respectif des associations caritatives « France ADOT 83 », « Racine » et « Téléthon ». Chaque opération à laquelle ont participé une quarantaine d'exposants a recueilli un très grand succès et a permis de nous faire mieux connaître et d'étendre l'audience de notre CIL dans nos quartiers. La somme nette recueillie après déduction de frais d'organisation soit 1.475,00 € a été reversée à ces trois associations. Egalement il convient de noter qu'à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 février 2014, notre CIL a organisé en soirée dans les locaux du restaurant l'Hacienda à Janas un repas amical pour les Adhérents qui en avaient exprimé le désir afin de mieux nous connaître et d'établir entre nous des liens plus étroits d'échanges et de cordialité. Cette initiative qui a réuni 67 convives a eu un tel succès qu'elle a été répétée avec cette fois 94 participants le 11 octobre 2014. Bien entendu les fonds recueillis par notre CIL ont été reversés à l'établissement soit 3542,00 €

Enfin il convient de signaler que la ville de la SEYNE SUR MER a accordé à notre CIL une subvention de 294,00 €.

Nous remercions ici très vivement la municipalité pour cette aide particulièrement appréciée.

LES DEPENSES :

Elles s'élèvent à 14.270,39 € et sont détaillées comme suit :

- Cotisations à la Fédération du Mouvement d'Actions pour la Rade de Toulon et environs (MART), à la Confédération Environnement Méditerranée et au Collectif pour la Sauvegarde du Littoral (CSL)	80,00 €
- Prime d'assurance à la F.O.L.	75,00 €
- Frais d'Assemblée Générale du 28 février 2014.	200,00 €
- Frais de téléphone du Président et du Vice Président.	140,00 €
- Frais postaux et boîte postale.	83,87 €
- Achats de composants informatiques.	423,42 €
- Fourniture de bureau et papeterie.	126,61 €
- Frais d'impression, photocopies, reproduction.	861,13 €
- Reversement des fonds recueillis des deux repas collectifs de février et octobre 2014.	3.542,00 €
- Don aux opérations « France ADOT 83, Racine, Téléthon ».	1475,00 €
- Frais de déplacements et frais divers.	1.263,36 €
- Provision en 2014 pour renouvellement de matériel informatique.	3.300,00 €
- Réserve livret A.	2.700,00 €
	Total des dépenses = 14.270,39 €

Total des recettes = 14.804,24 €

CE QUI DONNE UN SOLDE POSITIF DE 533,85 €

EN CONCLUSION :

Le bilan ainsi que les différentes rubriques présentées sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle de la comptabilité.

Aucune observation n'est donc à formuler sur la situation financière de notre CIL.

En conséquence nous demandons à l'Assemblée Générale de voter le quitus au Trésorier.

Par avance, merci.

Fait à La Seyne sur Mer le 4 mars 2015

Les Contrôleurs aux comptes :

Mesdames **Madeleine TOURRIER** et **Monique BERRETTA**